



CONSIGNES

Collecte des plastiques agricoles

La collecte s'effectue entre 6 h et 19 h.

Pour être ramassés, les plastiques agricoles doivent être placés dans un sac de plastique. Ces sacs doivent obligatoirement :

- être placés en **bordure de rue** (dans votre entrée de cour) et bien **visibles**;
- être en polyéthylène **transparent**;
- avoir des **dimensions maximales** de 112 x 160 x 68 cm (43 x 61 x 26 po);
- être d'un **poids raisonnable** qui permet de les **lever à la main facilement**.

Ce type de sac est généralement vendu dans les coopératives agricoles.

Pour être ramassés et recyclés, les plastiques doivent être exempts de paille et de toute autre saleté. **Les cordes et filets sont interdits.**



Sac transparent obligatoire



Pas de corde ou filet



Pas de sac surdimensionné



SECOUEZ
ET
ENSACHEZ

